

Compte-rendu du COPIL n° 7 du site Natura 2000 Secteurs des sucus Gerbier-Mézenc
et du site ENS des monts Gerbier-Mézenc

Mardi 2 octobre 2018 à 9h30 au Béage

Présents : Damien COCATRE (chargé de mission N2000/ENS au PNRMA), Dominique ALLIX (Maire de Lachamp Raphaël et président du site N2000), Bernadette ROCHE (Conseillère départementale et présidente du site ENS), M.Grivaud (DDT07), C.Denis (DDT07) C.Hopp (chargée de mission ENS et site du Gerbier au Département), Fabrice Valentin (ONF), Omer CHARRE (lieutenant de louveterie), Nicolas Bianchin (CBNMC), Gilles Martineau (CA07), Dimitri BRUN (SMA), Valérie CHARVILLAT (SMEC), Jean-Marc Debard (CDRP07), Mr et Mme IMBERT (propriétaire), Irma ROUX (association LIGER), Christian LEVEQUE (maire Sagnes et Goudoulet), Michel JARLUT (conseiller mairie de Ste Eualie), Fernand Breyse (ACCA Le Béage), Laurent Chanut (maire Borée), Karine Bonjour (conseillère Borée), Gaetan Riou (Les ailes du Mézenc), Julien Lhoste (AMM), , Alain Eymar-Dauphin (AFB07), Benjamin ROBERT (CDC Montagne d'Ardèche), Julie Penouilh (CD43), Delphine Benard (CENRA), Catherine Royet (sociétaire ONF), Denis Fouque (ACCA Pereyres), Guy Faure (adjoint Mézilhac), Stéphane Deguilhem (adjoint Labastide sur Besorgues)

Excusés : S.Charpenay (maire de La Rochette), Jean-Marie Redon (maire de Le Béage), Rolande Fayolle (Clapas), association BEED, Anne Ventalon (CD07), Fédération de pêche 07, N.Rousset (CD43), R.Bouchet (propriétaire), DDT43, Laetitia Serre (CD07), Mr le Préfet, Mme la Sous-Préfète de Largentière, ARS07, Fabrice Brun (Député), Pascal Terrasse (Député), Pierre JERPHANION (Géologue), Agence de l'Eau Loire Bretagne et RMC, A.Ladet (Expert scientifique et Frapna07), CENRA, EDF, Christine Malfoy (CD07), DDCSPP 07, A.Berat (PNRMA).

Le diaporama diffusé le jour du COPIL, le rapport d'activité 2018 ainsi que la cartographie du site validée en séance sont téléchargeables dans l'encart « Pour aller plus loin » à la fin de la page Internet du parc naturel régional des Monts d'Ardèche située dans l'onglet « Nos actions », puis « Biodiversité » et enfin « Natura 2000 et les ENS » .

<http://www.parc-monts-ardeche.fr/actions-du-parc-en-faveur-du-territoire/biodiversite/natura-2000-et-les-ens.html>

Le présent compte rendu reprend l'ordre du jour complété d'un relevé de décisions.

1- Bilan de l'animation de l'année 2018

Mr Dominique ALLIX, en tant que Président du site N2000, accueille et remercie l'ensemble des participants au COPIL puis passe la parole à Mme Bernadette ROCHE, Présidente du site ENS, qui remercie également les participants à son tour. Un tour de table de présentation est ensuite réalisé puis le chargé de mission Damien Cocâtre présente le diaporama.

Concernant les actions de sensibilisation et d'accueil du public, un membre du COPIL se demande pourquoi d'un côté on préserve des milieux et de l'autre on équipe des sites par des panneaux pour faire venir du monde. Il pense qu'il y a de plus en plus de gens qui se promènent dans la nature et qui la dégradent (détritus...).

Le cas du parking au col de la Croix de Boutières est alors cité en exemple par le COPIL car il n'y a pas de toilettes publiques.

Damien Cocâtre précise que c'est justement en sensibilisant les gens à travers des panneaux que l'on pourra éventuellement changer leur comportement. Concernant le parking de la Croix de Boutières, cela devrait être traité dans le cadre de l'étude sur le site classé du Mézenc que le parc naturel régional des Monts d'Ardèche est en train de réaliser. Le conseil départemental de l'Ardèche précise qu'il y a une réflexion en cours pour un projet d'Opération Grand Site Mézenc-Gerbier.

Un membre du COPIL réagit en précisant de ne pas oublier le média humain car les panneaux deviennent vite obsolètes faute d'entretien.

Un autre membre du COPIL précise d'ailleurs que le panneau en bord de route avant d'arrivée aux Estables est cassé et qu'il faudrait le changer ou l'enlever. Idem pour le panneau à la sortie du village des Sagnes en direction de Burzet.

Mr Allix rajoute que cela ne fait pas très bonne impression pour une région touristique comme la nôtre.

Damien Cocâtre essaiera donc de voir si lui ou ses collègues du Parc ne peuvent pas faire quelque chose. Cette action ne relevant pas de la démarche natura 2000, elle sera réalisée dans le cadre des ENS ou du Geopark des monts d'Ardèche.

Les aménagements artistiques de la Chartreuse de Bonnefoy induisent une mortalité anormale notamment au niveau des oiseaux. Le parc naturel régional des Monts d'Ardèche est invité à y remédier rapidement.

2- Election de la structure animatrice et du Président du site Natura 2000 du secteur des succs

La parole est confiée à la DDT07 pour qu'elle puisse organiser ces élections qui sont obligatoires tous les 3 ans. La DDT07 remercie donc l'implication du parc naturel régional des Monts d'Ardèche et du président du COPIL, ainsi que tous ceux qui contribuent à l'animation du site Natura 2000 et ENS dont l'animateur Damien Cocâtre. La DDT07 rappelle que le COPIL est un lieu d'échanges respectueux comme on a pu le voir précédemment.

Afin de procéder à l'élection de la structure animatrice et du Président du site Natura 2000 du secteur des succs, la DDT07 procède à l'identification des élus présents et des structures qu'ils peuvent représenter. 11 votants ont ainsi été recensés.

- vote pour l'animation du site pour la période 2019-2021 inclus :

Le parc naturel régional des Monts d'Ardèche présente sa candidature et indique avoir délibéré le 26 juin 2018 pour confirmer son engagement dans l'animation de ce site.

La question est posée aux autres collectivités sur le portage de cette animation. Aucune autre collectivité ne souhaite animer ce site.

Le parc naturel régional des Monts d'Ardèche est élu à l'unanimité structure animatrice par les élus présents.

- vote pour la présidence du site pour la période 2019-2021 inclus :

M. Dominique Allix présente sa candidature.

La question est posée aux autres élus sur le portage de cette présidence. Aucun autre élu ne souhaite présider ce site.

M. Dominique Allix est élu à l'unanimité président du comité de pilotage local par les élus présents.

3- Proposition d'actions en 2019

La parole est redonnée à Mr Allix qui poursuit avec Damien Cocâtre la présentation du diaporama.

Concernant le suivi des espèces, un membre du COPIL trouve qu'il y a trop de Busards et que cela pose un problème pour le petit gibier et les poules. Damien Cocâtre précise que les Busards se nourrissent principalement de micromammifères et qu'ils participent ainsi à la régulation des rats taupiers qui peuvent en trop grand nombre, parfois détériorer les prairies avec leur terrier.

En 2019 :

- la LPO réalisera un suivi du merle de roche. Il est constaté une perte de 3 sites de reproductions. Cette espèce a besoin de milieux très ouverts et pâturés,
- l'association Chauve-souris Auvergne assurera le suivi et la protection d'un gîte d'hivernage de chauve-souris dans une cave,
- l'ONF étudiera l'amélioration du sentier du Mézenc,
- travaux de restauration sur les zones humides de Flotte et des sources de la Loire,
- Damien Cocâtre rédigera le plan de gestion du bois de Cuze.

Concernant l'étude sur les coupes de pins sur les sommets de certains sucus, le Conservatoire Botanique National du Massif Central demande à être vigilant car ces coupes peuvent parfois nuire à certaines espèces comme les lycopes. Cela a été le cas sur le Mont Alambre.

Damien Cocâtre précise que l'objectif de cette étude est de justement regarder et préciser ce qu'il faut faire ou ne pas faire en fonction de la présence de certaines espèces.

Au sujet des travaux sur le Gerbier, un membre du COPIL trouve que le parking est dangereux et qu'il faudrait essayer de faire quelque chose. Dimitri Brun, responsable de la gestion du site du Gerbier au SMA, rappelle que le parking a été réalisé en concertation étroite avec le service des routes. Il rajoute qu'une étude de fréquentation et une enquête qualitative devrait avoir lieu afin d'avoir un retour des visiteurs.

Dans les questions diverses, un membre du COPIL pose la question sur ce qu'il est possible de faire pour protéger des vieux arbres car de vieux hêtres sont en train de se faire couper au pied du Sépoux.

La DDT07 répond qu'il faudrait que les arbres soient classés en Espace Boisé Classé (EBC) dans le PLU pour pouvoir interdire la coupe. Un contrat Natura 2000 qui vise à préserver certains arbres pourrait également être envisagé mais il faut que le propriétaire soit d'accord. La DDT07 rappelle à cette occasion la différence entre un défrichement

et une coupe forestière, même à blanc. Dans le premier cas, il y a un changement de la nature de l'occupation du sol. Par exemple, la forêt a été coupée afin de mettre en place du pâturage. Des autorisations spéciales sont alors nécessaires. Dans le deuxième cas, la nature de l'occupation du sol ne change pas car les arbres vont repousser et le caractère forestier du sol sera préservé. Cela s'apparente donc à une exploitation forestière classique.

Un membre du COPIL interroge la DDT07 au sujet du projet de plantation forestière d'environ 35 ha sur la commune de Ste Eulalie. La DDT07 répond que le porteur de projet est soumis à la réglementation des boisements (code rural L126-1 et suivants). Le dossier fait l'objet actuellement d'une étude d'impact. Il y aura ensuite une enquête publique puis un arrêté préfectoral.

4- Validation du périmètre du site natura 2000 :

La DDT07 informe les membres du comité de pilotage local de la nécessité de stabiliser le périmètre du site natura 2000. Pour cela la DDT07 rédigera un dossier de consultation des communes et EPCI en début d'année 2019.

Le parc naturel régional des Monts d'Ardèche propose au comité de pilotage des modifications du périmètre du document d'objectifs sur différents secteurs :

- pour éviter les superpositions avec le site B21 « La Loire et ses affluents »,
- sur le Suc de Sara afin d'inclure dans le site un habitat rare : la sapinière hyper-acidiphile et une nouvelle espèce : l'Orthotric de Roger,
- au niveau de la Chartreuse de Bonnefoy en forêt domaniale pour inclure un gîte à chauve-souris en accord avec l'ONF,
- sur la zone humide de Flotte,
- au niveau de Cuze et de la Péruchelle,
- au niveau de la Bourges afin d'inclure des stations de crapaud Sonneur à ventre jaune et d'Ecrevisse à pattes blanches.

Le comité de pilotage émet un avis favorable à ces propositions et valide le nouveau périmètre qui sera celui soumis à la consultation des communes et EPCI.

Les modalités de cette consultation sont inscrites dans le code de l'environnement aux articles L414-1 et suivants et R414-3 à R414-7.

Le chargé de mission est à la disposition des personnes qui souhaiteraient avoir plus de précisions sur cette procédure.

5- Relevé de décisions :

-le périmètre du site natura 2000 soumis à l'avis des communes et EPCI sera celui validé lors de ce comité de pilotage,

En pièce jointe le nouveau périmètre faisant apparaître les modifications validées en séance.

- le nom du site natura 2000 validé par le comité de pilotage local est « Secteurs des Sucs -Gerbier - Mézenc ».



Mr Allix remercie les participants et passe la parole à Bernadette Roche pour clore la réunion. Celle-ci rappelle « *que la politique Natura 2000 et ENS participe au développement du territoire et n'est pas forcément une contrainte. En effet, cette démarche permet de préserver les paysages et les milieux naturels qui sont des atouts touristiques pour notre territoire comme nous avons pu le voir avec les sorties scolaires et grands publics de découverte de la nature qui ont été organisées dans ce cadre avec des accompagnateurs locaux. Cela permet donc de maintenir des emplois locaux pour les jeunes.* »

Le COPIL s'est terminé à 12h suivi d'un temps d'échange convivial.